



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 29 novembre 2023 à 18 h, à la salle Félix-Gabriel-Marchand située au 259, rue L'Annonciation Sud, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin, MM. Sébastien Bazinet, Pierre Alexandre Morin, Alain Otto, Claude Paradis et Gilbert Therrien.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

*Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.*

#### 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### 1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

374/29-11-2023

#### 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que modifié, à savoir :

#### 1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

#### 2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Vente de l'édifice Félix-Gabriel-Marchand à L'Action Bénévole de la Rouge (ABR) – Lot 6 139 889 du cadastre du Québec
- 5.2 Vente du lot 6 238 603 – Chemin des Louveteaux – Contre-proposition



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 Aucun sujet n'est présenté

### **7. TRAVAUX PUBLICS**

7.1 Aucun sujet n'est présenté

### **8. LOISIRS ET CULTURE**

8.1 Aucun sujet n'est présenté

### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

9.1 Aucun sujet n'est présenté

### **10. DIVERS**

10.1 Aucun sujet n'est présenté

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, si tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

### **ADOPTÉE**

#### **1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire répond aux questions adressées.

### **2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

### **3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

### **4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

### **5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

375/29-11-2023

#### **5.1 VENTE DE L'ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND À L'ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE (ABR) – LOT 6 139 889 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 372/07-12-2022 et 383/19-12-2022 adoptées respectivement les 7 et 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat intervenue entre la Ville de Rivière-Rouge et l'Action Bénévole de la Rouge (ABR) le 20 décembre 2022 concernant l'immeuble portant l'adresse civique 259, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge, soit le lot 6 139 889 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le Service urbanisme, environnement et développement économique de la Ville de Rivière-Rouge déménagera incessamment du



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

259, rue L'Annonciation Sud pour emménager dans la partie agrandie de l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud;

CONSIDÉRANT la condition prévue à l'article 4.1 de la promesse d'achat;

CONSIDÉRANT que le lot 6 139 889 du cadastre du Québec, incluant le bâtiment y dessus érigé portant l'adresse 259, rue L'Annonciation Sud, n'est donc plus affecté à l'utilité publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De déclarer que lot 6 139 889 du cadastre du Québec, incluant le bâtiment y dessus érigé portant l'adresse 259, rue L'Annonciation Sud, n'est plus affectée à l'utilité publique et que la Ville se déclare ainsi satisfaite de la condition prévue à l'article 4.1 de la promesse d'achat.

D'autoriser la vente du lot 6 139 889 du cadastre du Québec, incluant le bâtiment y dessus érigé, à l'Action Bénévole de la Rouge (ABR) à un prix de 100 000 \$, plus les taxes applicables, payables au moment de la signature de l'acte de vente devant le notaire instrumentant.

Que le maire, M. Denis Lacasse, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, ou en son absence, la directrice générale, Mme Lucie Bourque, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution, incluant notamment l'acte de vente.

**ADOPTÉE**

376/29-11-2023

### 5.2 VENTE DU LOT 6 238 603 – CHEMIN DES LOUVETEAUX – CONTRE-PROPOSITION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 033/01-02-2023, par laquelle le conseil autorise la mise en vente du lot 6 238 603 situé sur le chemin des Louveteaux à Rivière-Rouge, dont le prix demandé a été modifié par la résolution numéro 344/01-11-2023 pour 149 000 \$, plus les taxes de vente applicables;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat PA94064 du 20 novembre 2023 reçue par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que la Ville de Rivière-Rouge présente la contre-proposition CP24872 en réponse à la promesse d'achat PA94064, visant la vente du lot 6 238 603 situé sur le chemin des Louveteaux à Rivière-Rouge à un prix de vente de 135 000 \$, selon les termes et modalités prévues à la promesse d'achat PA94064, telle que modifiée par la contre-proposition CP24872.

Que le maire, M. Denis Lacasse, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, ou en son absence, la directrice générale, Mme Lucie Bourque, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, la contre-proposition CP24872 et la réponse à la promesse d'achat PA94065.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1. Aucun sujet n'est présenté.

### 10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 18 h 06.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse  
Maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Denis-Sarrazin  
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire